

UN ÉLÈVE DÉFICIENT VISUEL PEUT-IL FAIRE LES SORTIES SCOLAIRES AVEC LES AUTRES ?

Aller au musée ou au cinéma avec sa classe et son enseignant/e, c'est aussi la scolarisation !

Ces moments sont très importants pour TOUS les élèves et doivent être prévus et adaptés pour les enfants aveugles ou très malvoyants.

➔ Une séance de cinéma doit être audiodécrite

Le dispositif Ma classe au cinéma dispose dans son catalogue de nombreux films avec audiodescription.

➔ Un musée doit pouvoir proposer une découverte sensorielle (tactile, sonore voire olfactive)

Des souffleurs d'images sont mobilisables pour décrire les éléments visuels à l'élève. Certains musées proposent également des dispositifs de description par tablette/support audio.

➔ Une pièce de théâtre doit être audiodécrite

Si cela n'est pas prévu, il faut faire appel à un souffleur d'images ou aux chuchotines.

Des visites en amont du décor et des costumes, ou des ateliers d'expression corporelle sont généralement prévus.



Vous êtes parent ?

- Transmettez ce document à l'enseignant de votre enfant.
- Si vous êtes confrontés à une situation de sortie non accessible, faites-le nous savoir. Nous échangerons avec les équipes pédagogiques et culturelles pour trouver une solution.

Vous êtes enseignant, vous accueillez un enfant aveugle ou malvoyant dans votre classe ?

- Pensez à préparer la visite culturelle en amont en informant vos interlocuteurs des besoins d'accessibilité.
- Consultez notre carte en ligne des sorties accessibles pour vous aider dans votre sélection.
- Faites nous connaître les lieux que vous avez testé pour enrichir notre recensement
> culture@anpea.asso.fr

RETROUVEZ LES LIENS ET LES RESSOURCES SUR NOTRE PAGE DÉDIÉE ➔

